

Les objectifs



La préparation au brevet d'initiation aéronautique (BIA) par son approche pluridisciplinaire permet :

- **de donner plus de sens à la formation scolaire ;**
- **d'aborder les différentes facettes du domaine aéronautique et spatial ;**
- **de découvrir les filières menant aux carrières de ce secteur dans lequel il existe des débouchés variés.**

Ainsi, un élève suivant une préparation au BIA trouvera souvent des facteurs de motivation et des éléments pour élaborer un projet personnel d'orientation.

(Armée de l'air, compagnies aériennes)

Par ailleurs, le titulaire du BIA pourra bénéficier d'aides financières proposées par la Fédération Française Aéronautique pour suivre une formation théorique et pratique en aéroclub conduisant à l'obtention d'un brevet de pilote privé. (Voir au dos de ce document)



Les formateurs

Les formations sont délivrées sous le contrôle et la responsabilité d'un titulaire du certificat d'aptitude à l'enseignement de l'aéronautique (CAEA), diplôme délivré par l'éducation nationale.

Les formateurs sont, soit des personnes titulaires du CAEA, soit des personnes retenues par le responsable des formations pour leurs compétences tant techniques que pédagogiques.

Le programme

Cette formation initie les élèves aux grands domaines de l'aéronautique et leur en donne un aperçu réaliste. Le programme permet de s'intéresser aux différents types d'aéronefs.

L'élève ayant suivi cette préparation doit développer des connaissances et compétences en :

- météorologie et aérologie ;
- aérodynamique, aérostatique et principes du vol ;
- étude des aéronefs et des engins spatiaux ;
- navigation, réglementation, sécurité des vols ;
- histoire et culture de l'aéronautique et du spatial.

Le déroulement de l'enseignement

L'enseignement est dispensé à raison d'un volume horaire global minimal de 40 heures de cours, auquel peut s'ajouter un temps consacré à des activités expérimentales ou de mise en situation.

Cet enseignement s'adresse aux élèves des classes secondaires dès la 3^{ème}.

Les cours ont lieu au sein des lycées Palissy et Bellevue de Saintes tous les mercredis après-midi.

L'examen

Le BIA est un diplôme délivré par l'Education Nationale.

L'examen se déroule dans le courant du mois de mai au sein d'un établissement scolaire régional (En général à Royan pour les candidats saintais).

Il est composé d'un questionnaire à choix multiples de 20 questions pour chacune des 5 matières enseignées.

Une 6^{ème} épreuve facultative portant sur l'anglais aéronautique permet d'améliorer éventuellement le résultat final puisque seuls les points supérieurs à 10/20 sont pris en compte pour cette dernière matière.

Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu une note moyenne de 10/20 sur l'ensemble des 5 épreuves.

Voler en aéroclub, combien ça coûte ?

La pratique de l'aviation de loisirs pour les jeunes demande un engagement financier qui ne peut être ignoré.

C'est pour cette raison que la FFA s'engage résolument à leurs côtés pour leur permettre de réaliser leur rêve et, pour certains d'entre eux, d'entrer dans un monde au sein duquel ils pourront découvrir leur vocation.

Le brevet de base, première licence de pilote, peut-être obtenu (valeur moyenne constatée) en environ 10 heures de vol en double commande soit un budget de 1500.00 € à répartir sur une durée de formation de 6 à 10 mois selon la période de l'année, les conditions hivernales pénalisant l'activité en vol.

Les cours théoriques sont assurés gratuitement par les instructeurs de l'aéroclub.

Voler mais pas seulement ...

Au-delà du vol, la pratique d'une activité aéronautique développe également des qualités de patience, de rigueur et de discipline, toutes aptitudes qui seront utiles à nos jeunes pour construire leur avenir.

C'est également sous cet aspect que doit être prise la décision de rejoindre cette équipe de pilotes et de formateurs passionnés qui œuvrent au sein de l'aéroclub de Saintes.

Les aides* à destination des jeunes

La Fédération française aéronautique (FFA) soutient les jeunes candidats à une formation de pilote privé en leur attribuant différentes aides financières au fur et à mesure de la progression.

Ainsi, dès le lâcher (premier vol seul à bord), une somme de 335.00 € est créditée par la FFA sur le compte du jeune pilote.

A l'obtention du « Brevet de base », première licence de pilote, une somme de 500.00 € (pour les titulaires du BIA uniquement sinon 335.00 €) vient à nouveau abonder le compte du jeune pilote.

Enfin, l'obtention de la licence de pilote privé (PPL) lui permettra de percevoir 670.00 € supplémentaires.

Ainsi, ce sont 1505.00 € qui peuvent être attribués par la FFA aux titulaires du BIA pour leur permettre de concrétiser leur rêve.

*Informations site FFA 2017

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Contacter :

- l'aéroclub de Saintes au 05 46 93 08 97

- le responsable de formation au 06 78 51 45 17

ou au 06 23 75 12 78



Le Brevet d'Initiation Aéronautique

Préparer son avenir dès aujourd'hui



FFA 
Fédération Française Aéronautique